



AVIS DE COURSE HABITABLES 2017-2020

Femme à la Barre
Dimanche 11 octobre 2020
Base de Jablines
2DN Voile
Grade : 5C

Préambule

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports ;
- est conscient :
 - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ,
 - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ,
 - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Néant.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux 4 Sprintos basés à Jablines
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. DROITS A PAYER

Néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et tirage au sort des bateaux : 11 octobre 9h30.

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
11 octobre	10h30	Sprinto

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées sur le tableau officiel

Les annexes seront distribuées le jours de la régata

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront décrits en annexe.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 5 courses devront être validées pour valider la compétition.

10. CREATION DES EQUIPES ET ATTRIBUTION DES BATEAUX

10.1 Un équipage sera composé 3 membres.

10.2 La barreuse sera une femme pendant toute la durée de la régata.

Bateau	Course 1	Course 2	Course 3	Course 4	Course 5
1	Team 1	Team 5	Team 5	Team 5	Team 5
2	Team 2	Team 2	Team 1	Team 1	Team 1
3	Team 3	Team 3	Team 3	Team 2	Team 2
4	Team 4	Team 4	Team 4	Team 4	Team 3
Repos	Team 5	Team 1	Team 2	Team 3	Team 4

Sur le tableau ci-dessus, l'équipage en **BLEU** sera en attente sur un Newmatic prêt à embarquer à la course suivante.

En **JAUNE**, c'est le bateau qui embarquera l'équipage suivant.

Exemple : avant la course 4, sur le boat 3 Team 3 laisse sa place à Team 2.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Une coupe FFV sera offerte pour récompenser la 1^{ere} féminine du département 93.

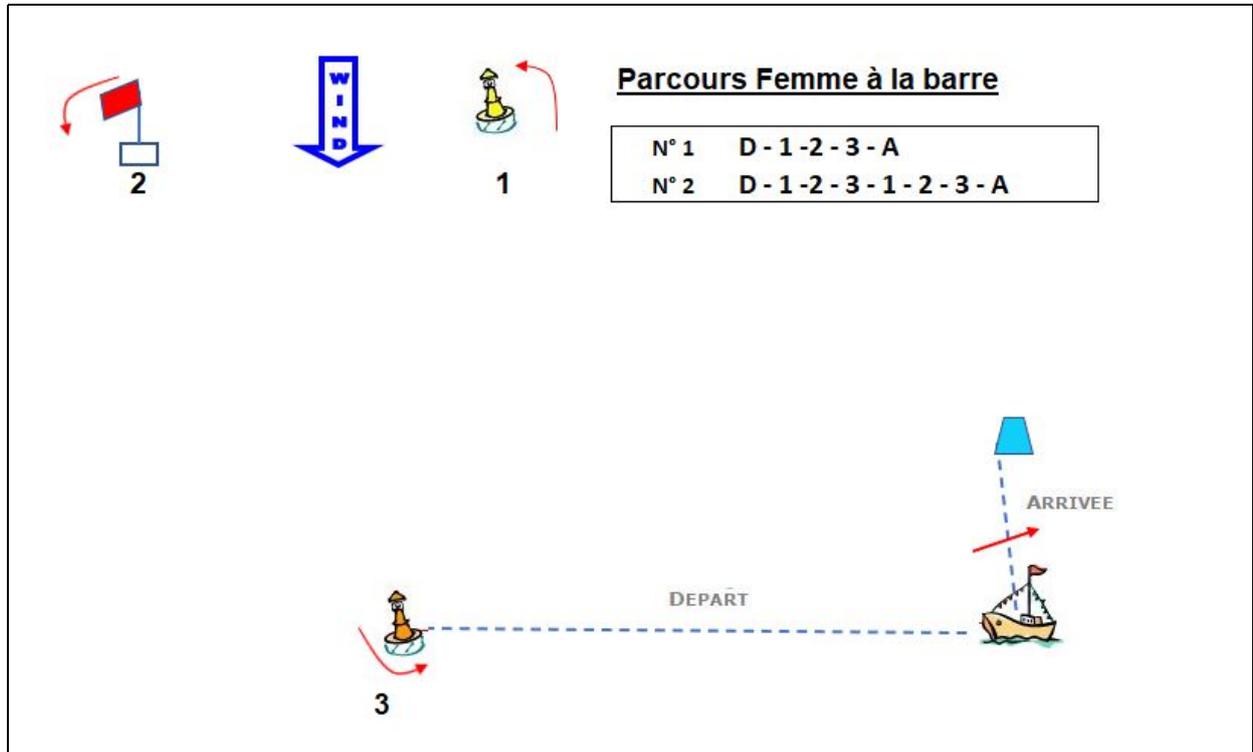
13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

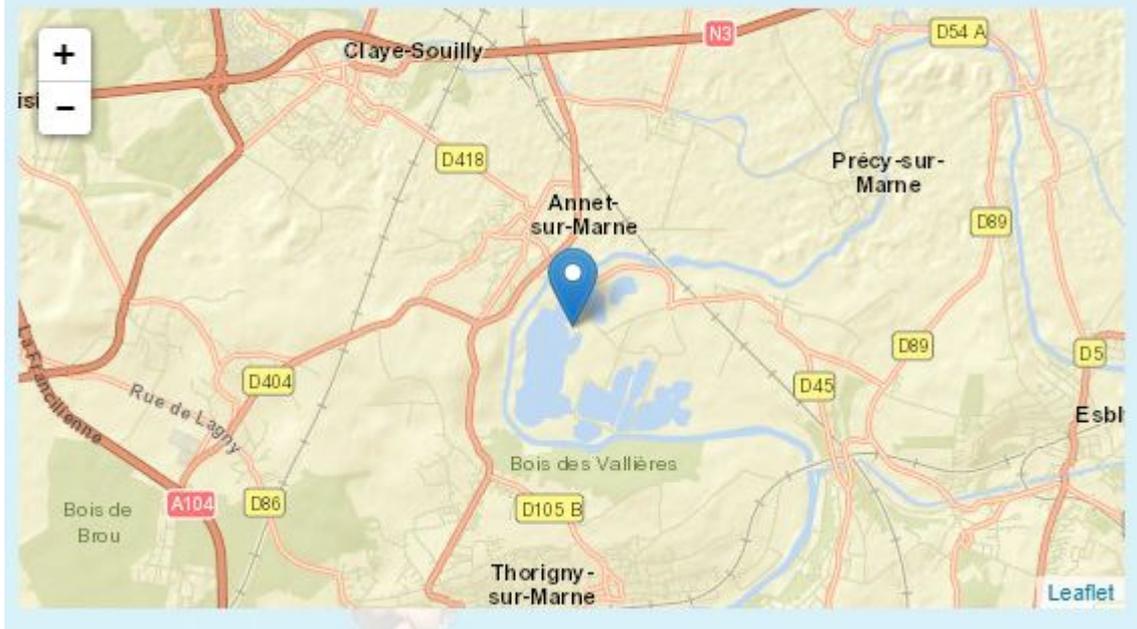
15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean-Luc ALEPEE 2DN Voile alepeej@wanadoo.fr



Venir sur l'Île de Loisirs



Avec G.P.S.:

Nos coordonnées sont les suivantes:

Latitude: 48.9107152 / Longitude: 2.7306092

Par la route :

- A4 puis A104 sortie Meaux-Jablins
- A1/A3, sortie Soissons puis A104 direction Marne-la-Vallée, sortie Claye-Souilly
- RN3, sortie Jablines